



Heures supplémentaires non payées.

Par **tititou**, le **13/05/2013** à **16:20**

Bonjour

Je travaille actuellement à l'accueil dans une grande surface alimentaire. Pour faire la fermeture, j'étais obligé de faire des heures supplémentaires, entre 20 a 30 minutes de plus par jour sur 6jours. Le problème c'est que ces heures supplémentaires ne sont ni payées, ni récupérées, et pourtant elles sont pointées.

J'ai donc demande l'explication a ma responsable des ressources humaines qui m'a répondu que c'est normal car ces heures la ne sont pas prévues, ni demandées par la direction. Certes mais etant a l'accueil on ne pourra pas non plus partir a l'heure en laissant en vrac le magasin ainsi que les caissières sans terminer totalement son travail.

Donc ma question est de savoir s'ils sont dans le plein droit sinon que dois je faire pour avoir recours sans me causer des problèmes au travail.

Merçi a l'avance de vos réponses

Par **moisse**, le **13/05/2013** à **17:34**

Bonjour,

Une jurisprudence constante donne tort à votre employeur s'il ne prend aucune disposition pour vous empêcher d'accomplir ces heures supplémentaires qu'il est censé ne pas vous demander mais dont il bénéficie régulièrement.

Il vous faut donc aviser votre employeur que la DRH vous demande de ne pas accomplir

d'heures autres que celles qu'il aura ordonnées expressement.

Ce qui vous conduira à débaucher à telle heure alors que la journée de travail n'est pas finie.